

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 10.11.2025

. d'affichage : 07.11.2025

**N° de la délibération : 2025-142****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63

. présents : 46

. votants : 59

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, BOITEL Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. DEGENNE Laurent, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, LEFEVRE Philippe, URIER Francis, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît, LEMAITRE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. DOUTART Marc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. DEGENNE Laurent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. LEFEVRE Philippe avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
M. SCHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. URIER Francis était représenté par M. LETOMBE Marc-André, suppléant.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

**OBJET :**

## ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 436 AUX HARDINES POUR LA CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES

*Dans le cadre de son projet de valorisation et de développement du secteur des Hardines, dédié aux activités de maraîchage et de jardinage, la Communauté de Communes souhaite créer un chemin permettant d'améliorer la desserte interne de la zone et de favoriser l'accès à la peupleraie attenante.*

*La réalisation de cet aménagement nécessite la définition précise du tracé du futur chemin, impliquant des découpages fonciers destinés à individualiser les emprises nécessaires à sa création. Afin de permettre la mise en œuvre du projet, la Communauté de Communes doit procéder à l'acquisition des parcelles concernées ou des parties de parcelles situées sur le tracé retenu.*

*La présente délibération a pour objet d'approuver une partie de ces démarches foncières préalables à la création du chemin des Hardines.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 08 septembre 2025,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite acquérir la parcelle AB 436 située sur la commune de Ham,

Considérant que cette parcelle a une superficie de 783 m<sup>2</sup>,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 2 € HT/m<sup>2</sup>, représentant un montant total de 1 566 € net vendeur,

Considérant que l'ensemble des frais, droits, taxes et charges liés à l'acquisition seront intégralement à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 58 voix pour, 1 voix contre (Mme GENSE Caroline),

Article 1 : approuve l'acquisition la parcelle AB 436 appartenant à Monsieur GENTIEN, situées sur la commune de Ham, pour un prix de 1 566 € HT net vendeur.

Article 2 : autorise le Président ou le Vice-Président Jean-Marc Wissocq à signer tout acte nécessaire à la cession des parcelles et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Parcelle :



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

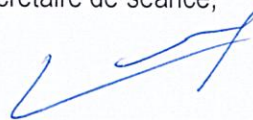


POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20251117-DELIB\_2025\_142-DE